

3.4.

Résolutions des régions

Projet de résolution pour la région Amérique latine : Les procédés d'évaluation et l'éducation de qualité pour tous

Proposé par: Bureau exécutif
Langue originale: Espagnol

Attendu que :

1. Les technobureaucraties internationales qui gèrent les organismes de crédit imposent des politiques d'évaluation de l'éducation centrées sur les résultats d'épreuves standardisées. Ces épreuves introduisent la logique mercantile dans les systèmes d'éducation publique.
2. L'objectif de ces évaluations méritocratiques et punitives est d'introduire des réglementations permettant d'orienter de manière focalisée les ressources destinées à l'éducation et de responsabiliser exclusivement les enseignants par les résultats obtenus par les étudiants lors des mesures quantitatives.
3. Ces épreuves ne conviennent pas pour évaluer les processus éducatifs dans leur ensemble et leur complexité, y compris la variable de l'efficacité des politiques éducatives, responsabilité de l'Etat.
4. Les résultats des évaluations n'aboutissent pas à des politiques publiques garantissant par le biais d'actions concrètes, la résolution des difficultés détectées et la participation des travailleurs de l'éducation à l'analyse des pratiques pédagogiques et institutionnelles qui entretiennent le fait éducatif.
5. Même dans certains pays qui font de sérieux efforts pour garantir le droit à l'éducation pour tous au cours de toute la vie, on note des tentatives d'engager des politiques technocratiques de l'évaluation, en passant des contrats avec des consultants externes qui profitent de ressources considérables qui devraient précisément être destinées à l'amélioration de la qualité.

Nous recommandons que :

Les procédés d'évaluation intégrale de l'éducation fassent partie intégrante du fait éducatif dans toutes ses dimensions et soutiennent les politiques garantissant une éducation de qualité. Ces procédés doivent comprendre:

- un contrôle des politiques d'éducation et de leur impact en termes de couvertures, taux de sortie, recommencement, dispersément, dépassement de l'âge. Le suivi des politiques doit s'accompagner d'un dispositif d'audit social: observatoires, conseils consultatifs, etc., composés des organisations syndicales des travailleurs de l'éducation et des communautés éducatives.
- une évaluation de la gestion administrative des systèmes éducatifs: désignation d'enseignants, concours, couverture des remplacements. Prévention de la santé au travail des travailleurs de l'éducation. Planification stratégique de la construction, de la réfection et de l'entretien des écoles, garantie de respect des normes de sécurité et d'hygiène des établissements scolaires. Ces aspects devront être intégrés à la négociation collective du secteur.
- une évaluation institutionnelle du niveau de l'école: elle doit être permanente, collective, systématique, formative, non punitive. Il faut évaluer les pratiques pédagogiques, didactiques et institutionnelles, en les liant à des indicateurs statistiques de chaque école : admission, sortie,

56 taux de recommencement, dépassement de l'âge et dispersement, devront intégrer des
57 dispositifs de participation des familles et des étudiants à l'évaluation des pratiques
58 institutionnelles. Les résultats se traduiront par des politiques d'intervention spécifique pour
59 l'amélioration de chaque indicateur.

60

- 61 • Niveau aulique: l'évaluation de la qualité des apprentissages doit être systématique, permanente
62 et quotidienne et ses instruments, multiples et combinés. Les épreuves standardisées peuvent
63 être un apport pour le diagnostic si on construit des indicateurs rendant compte des réalités dans
64 lesquelles l'action éducative se développe et qu'on n'y introduit pas la logique méritocratique,
65 compétitive et patronale.

66

67 **Le VI Congrès recommande que les organisations des travailleurs de l'éducation**
68 **assument, dans le cadre de leur apport au débat sur l'éducation, une position claire sur le**
69 **sujet du rejet des évaluations punitives.**